

On s'abonne à Lyon, chez :
THÉODORE PITRAT, Libraire,
rue du Pétrat;
Ve BARREAU, rue S.t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois, 7 fr.

Six Mois, 13

Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre
pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo



LYON, 4 Novembre 1826.

Molière lisait ses pièces à sa servante ; mais à coup sûr il ne s'attendait pas à trouver des admirateurs parmi les artistes chargés de donner du lustre à notre chaussure. C'est pourtant ce qui est arrivé au parterre des Célestins. En effet ce sont des *décrotteurs* qui ont été choisis pour exprimer l'opinion publique sur l'opportunité et les avantages de la représentation du *Tartufe*.

La facilité qu'avaient eue les agitateurs de bouleverser la salle le dimanche soir, en l'absence des préposés de la police, les avait enhardis. Mais lundi l'autorité ne s'est point laissé prendre en défaut. Toutefois des clameurs menaçantes se sont fait entendre à la fin du spectacle. On a jeté contre la loge de la mairie plusieurs pièces de monnaie de billon ; nous avons entendu distinctement ces cris : *à bas le maire jésuite, à bas la mission!* Plusieurs individus ont été arrêtés dans l'intérieur de la salle. Ils paraissaient signalés d'avance à la police. Au-dehors les groupes répandus sur la place ont été dispersés et l'on a ordonné la fermeture immédiate des cafés. Il paraît que certains jeunes gens, plus égarés sans doute que sciemment coupables, ont été assez imprudents pour vouloir résister à la cavalerie. Ils ont été blessés dans le désordre. Quelques personnes ont encore été arrêtées sur la place au milieu des groupes, et cette scène déplorable s'est prolongée jusqu'à minuit.

Les événements les plus tristes présentent par fois des incidens burlesques. Nous avons recueilli un propos qui peint

bien la naïveté de celui qui l'a tenu : celui-ci est un ouvrier en soie de l'ancienne Roche. C'est donc un bien brave homme que ce *M. Tartufe*, puisque tout le monde le demande ; sans doute qu'il veut rétablir la fabrique. Rien n'est plus vrai, a répondu un agent provocateur placé près de là : obtenez *Tartufe* et vous aurez de l'ouvrage ; et ce pauvre ouvrier de crier de toutes ses forces : *qu'on nous donne Tartufe*.

Quelques misérables ont été entendus le même soir, sur les onze heures, criant de toutes leurs forces, sur la place Confort, au-devant de la Préfecture : *A bas la Mission, à bas le préfet*. Ils étaient peu nombreux et se sont dispersés sur-le-champ.

Nous devons à la vérité de faire remarquer que lundi, les trois commissaires de police Berthoud, Lesgallery et Séon étaient seuls dans la salle, chargés de lutter contre une foule de malveillans. Ils n'étaient aidés d'aucun agent ou surveillant de nuit. L'un de ces officiers de police, M. Séon, qui a montré des preuves de zèle dans la soirée de dimanche, n'était pas de service ce jour-là. C'est spontanément et en l'absence de son collègue qui avait cru devoir se retirer, qu'il s'est mis à la tête de quelques soldats pour faire évacuer la salle.

Soirée du 5. — M. le Maire avait fait placarder, à quatre heures, une proclamation terminée par l'annonce que l'Administration est formellement décidée à réprimer vigoureusement les nouvelles tentatives de la malveillance. Le spectacle était terminé à 9 heures.

On avait enjoint aux limonadiers de fermer leurs estaminets en même temps. La place était encombrée de personnes. Dans l'intérieur de la salle on n'entendait aucuns cris. A la soirée seulement, huit ou dix voix ont demandé *Tartufe*. La cavalerie a bien entendu, et, le premier effroi passé, les agitateurs sont revenus ; aussitôt plusieurs groupes ont refusé de se dissoudre. Un commis-négociant et trois ouvriers ont été arrêtés. Quelques instans après, on a amené au corps-de-garde le sieur Montandon, homme de lettres, éditeur responsable du *Précurseur*. Il avait apostrophé vivement un officier de service, qui consentait néanmoins à sa mise en liberté provisoire ; mais un agent de l'Autorité s'y est opposé, parce que plusieurs employés de la police l'ont reconnu pour les avoir frappés avec une canne à coups redoublés ; c'est du moins ce qu'ils ont prétendu. En conséquence, le sieur Montandon a été conduit en prison, où se trouve déjà le sieur Harré, autre éditeur responsable.

Soirée du 1^{er} novembre. La pluie qui tombe par torrens disperserait les agitateurs les plus tenaces. Aussi la place des Célestins est à peu près vide. Quelques voix isolées ont demandé *Tartufe*, mais les cris *à bas, à la porte*, partis des secondes loges, ont prouvé aux turbulens qu'il n'y avait pas de l'écho. Aussi leurs clameurs n'ont point eu de suite, et le spectacle s'est achevé au milieu du calme le plus profond.

Les désordres des jours précédens paraissent ne pouvoir plus se reproduire.

Le spectacle du jeudi n'a pas été troublé, mais les habitués des premières loges n'ont pas encore complètement reparu. On remarque plusieurs bancs vides. Les dames surtout sont peu nombreuses.

Les individus arrêtés dans les trois soirées sont au nombre de treize, savoir : trois le premier jour, six le second et quatre le troisième. Ces derniers sont les nommés Joseph-Antoine Gillet, tailleur d'habits à Lyon; Alexis Montandon, homme de lettres et éditeur responsable du *Précurseur*; Charles Mabon, commis-négociant chez M. Thibaud, place Saint-Nizier, n° 8; et enfin Pierre Pélisson, ouvrier en soie à Vaise.

— Une somme de 40,000 fr. a été donnée par *Madame* la Dauphine aux sociétés de Charité maternelle de plusieurs villes, dont la nôtre fait partie. Cette somme sera distribuée en secours aux mères indigentes.

— Le maréchal Gouvion St-Cyr est arrivé à Lyon.

— L'évêque de Metz a officié pontificalement, à Saint-Nizier, le 1^{er} novembre, à l'occasion de la fête de la Toussaint.

— On ne peut que louer la sage réserve et le ton de décence avec lesquels *l'Indépendant* raconte, dans une lettre qu'il s'est fait écrire, les événemens qui se sont passés au théâtre des Célestins, les 29, 30 et 31 octobre. On n'en saurait dire autant du *Journal du Commerce*, qui commence son récit par une assertion aussi fautive qu'elle est imprudente. On a remarqué la circonspection affectée avec laquelle ce journal a parlé de la conduite des militaires. Ceux qui connaissent les patrons de cette feuille en saisiront facilement la raison.

— La Cour royale a fait hier sa rentrée solennelle. Les autorités étaient invitées à la cérémonie, qui a été précédée de la messe du St.-Esprit. M. Courvoisier, procureur-général, a prononcé le discours d'usage. Il avait pris pour sujet la *Philosophie*, qu'il a suivie d'abord sous l'influence du paganisme,

épurée plus tard par la religion chrétienne, et faussée dans ces derniers tems par les novateurs.

M. Laval-Gutton, ancien procureur du Roi à Villefranche, a prêté serment, comme substitut du procureur-général. MM. Fellot et Genthon l'ont ensuite prêté, le premier, comme successeur de M. Laval à Villefranche; et le second, comme juge au Tribunal civil de Lyon.

— *L'Indépendant* a désavoué le nommé Hurré, qui s'est dit l'un des rédacteurs de cette feuille, et son éditeur responsable. Dans le N° de mercredi, les propriétaires du journal déclarent, ainsi que l'un d'eux l'avait déjà fait de vive voix à l'Autorité, que le sieur Hurré n'est plus employé au bureau de *l'Indépendant* depuis quinze jours.

— Le Public se rappelle l'acteur Lagardère qui faisait partie de la troupe du Grand-Théâtre. Nous lisons dans les journaux qu'il s'est suicidé à Agen.

— Reynard, condamné à quinze ans de travaux forcés, dans l'affaire de *Durette*, a été attaché mardi au carcan.

— Ruet a été exécuté, lundi matin, à onze heures, sur la place du marché de Villefranche. Il est inutile de dire que ce spectacle avait réuni la population de dix à douze communes environnantes. On va même jusqu'à dire que certains amateurs de Lyon ont poussé l'amour du sang jusqu'à faire dix lieues pour assister à ce tragique dénouement du drame de *Durette*.

— On a arrêté à Marseille, le 11 du mois dernier, à son retour d'Italie, un forçat d'une audace rare. Il a seize noms différens, et portait en dernier lieu celui de Charles Dupuy, négociant, natif de Chambéri. Son véritable nom est celui de Joseph Colonges; il est ferblantier, natif de Lyon, et âgé de 43 ans. Condamné aux travaux forcés à perpétuité, il fut conduit, il y a 10 ans, au bagne de Brest d'où il s'évada; repris, il s'échappa des prisons de Limoges; arrêté plus tard à Paris, il eut l'art de s'évader encore de la maison de Bicêtre où il avait été ren-

fermé. C'est l'un des plus adroits malfaiteurs qu'on puisse rencontrer.

— On dit que le jeune élève en chirurgie, qui a rempli le rôle d'*Hamlet* dans la tragédie de ce nom, lors de la représentation que des amateurs ont donnée au profit des ouvriers sans travail, se destine à la carrière théâtrale, et qu'il a abandonné ses études de médecine.

— Le prince Léon, aide-de-camp du duc de Bordeaux et colonel des hussards de la garde, est arrivé dimanche à Lyon. Il a dû y passer deux jours.

— Deux individus, feignant d'être ivres, se sont jetés sur deux bourgeois qui revenaient, dimanche, de leur campagne, située à Oullins. Après s'être débarrassés avec beaucoup de peine de ces prétendus ivrognes, ils se sont aperçus que ceux-ci les avaient dépouillés de leurs montres.

— La réunion des fabricans d'étoffes de soie de Lyon, s'occupe de l'établissement d'une caisse de prêts sans intérêt, en faveur des maîtres-ouvriers en soie.

Les réglemens ont été rédigés et soumis à M. le maire, qui les a revêtus de son approbation.

Les fondateurs ne voulant pas se borner à leurs propres ressources, sollicitèrent les souscriptions de toutes les personnes bienfaisantes, qui reconnaîtront l'utilité de cette fondation.

On donnera sous peu l'adresse des personnes chez lesquelles des listes de souscription seront déposées.

(Article communiqué.)

— La voiture de Rive-de-Gier à Lyon ayant éprouvé un violent cahot, à la descente du hameau du Bâtard, le nommé Gonnet, âgé de 25 ans, qui, sur le point de se marier, venait à Lyon pour faire des emplettes de noces, a été renversé de sa place et jeté entre les deux roues de devant. Il était mort lorsqu'on l'a retiré.

TRIBUNAUX DE LYON.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du samedi 28 octobre.

Le Tribunal a encore été appelé à punir deux délits qui sont le résultat de l'imprudence des conducteurs :

Joseph Gignoux, âgé de 18 ans, est voiturier à St-Etienne. Le 9 de ce mois, il descendait avec sa charrette la montée du Romarin ; il était dix heures du matin. Un petit garçon, appartenant au sieur Moulin, houcher, rue Romarin, n° 11, et qui était âgé de 3 ans environ, jouait sur une terrasse donnant sur la voie publique. Il est tombé, près des roues de la charrette, au moment où Gignoux était occupé à les enrayer ; précaution qu'il aurait dû prendre beaucoup plutôt. L'enfant fut écrasé, et expira sur-le-champ. Gignoux fut arrêté. Il a allégué pour excuse la chute du petit garçon, et, à raison des circonstances atténuantes, il n'a été condamné qu'à un mois d'emprisonnement.

Louis Pardon est un ouvrier-tripier, domicilié à la Croix-Rousse, Grande-Rue. Il est âgé de 22 ans. Le 13 octobre, il débouchait à cheval de la rue du Bessard, et se dirigeait au grand trot du côté des Terreaux. En traversant la rue Lanterne, il eut le malheur de renverser un enfant de 5 ans. Cette chute occasionna à ce dernier plusieurs contusions, et des blessures qui n'ont présenté heureusement aucune gravité.

Pardon a été condamné à quinze jours d'emprisonnement, 25 fr. d'amende et aux dépens.

ALBUM LYONNAIS.

On a dit : *Menteur comme un bulletin* ; on peut ajouter : *Menteur comme un correspondant*. Celui de la *Quotidienne* prétend qu'il a vu à Lyon, sur la place de Bellecour, un dimanche, des ouvriers en soie vendant les habits, dont ils étaient couverts, pour se procurer du pain. C'est une exagération ridicule et un fait faux que nous ne voudrions pas rencontrer dans une Feuille qui, répandue dans les départemens, peut présenter comme complètement désespéré l'état déjà assez déplorable des fabriques lyonnaises. Ce correspondant parle de l'exposition de la Bibliothèque, et dit qu'elle a été d'abord ouverte au profit des Grecs exclusivement ; ce qui est inexact, puisqu'elle a été annoncée, dès le premier jour, pour une moitié au profit des ouvriers sans travail. L'infidélité de ces détails relatifs à notre ville doit faire juger de la véracité du surplus de l'épître pour les autres localités.

CHRONIQUE GENERALE.

On parle d'une loi sur le juri, et d'une autre qui règle les alimens des

détenus pour dettes. Ces détenus n'ont cessé de réclamer, depuis long-tems, pour une augmentation de leur provision alimentaire.

— Une profanation sans exemple a été commise dans le cimetière du Père Lachaise : plusieurs cadavres ont été exhumés, et déponillés de leurs linceuls. Un individu soupçonné de ce crime a été arrêté.

— Un incendie violent a dévoré une partie du palais impérial à Vienne. On n'a à déplorer la perte d'aucun individu ; mais les dégats sont considérables.

— Le libraire Guillaume, éditeur de l'*Abrégé des cultes*, ouvrage de Dulaure, a été condamné à un mois de prison.

— L'empereur de Russie et sa Cour ont dû arriver de Moscou à St-Petersbourg, le 16 octobre.

— La mission de Brest s'est terminée au milieu du calme le plus profond.

— Le garde forestier Carette, qui a tué un ouvrier il y a quelque tems dans les bois de Meudon, vient d'être arrêté. Nous avons déjà raconté les circonstances de cet événement.

— M. Barande, premier élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées, a été nommé l'un des sous-précepteurs du duc de Bordeaux.

— Le comité du monument élevé à la mémoire de Malesherbes a visité cet ouvrage qui est achevé, et qui a été découvert le jour de la rentrée des Tribunaux.

— Un malheureux ouvrier a tenté de se suicider, dans l'église Notre-Dame, à Rouen.

— Les ouvriers en coton sont très-recherchés à Philadelphie, où l'on fait un grand nombre de demandes de cette marchandise.

— Un soldat de garde à la maison centrale de Riom, a tué un prisonnier qui l'avait insulté. Le soldat a été arrêté. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que la victime avait toujours donné des

preuves d'une bonne conduite, et que sa peine devait expirer au bout de quelques jours.

— La demande de Sureau, en commutation de peine, a été rejetée. Il a été exposé et flétri, le 30 octobre, à Paris.

— Un incendie a éclaté dans une commune des environs de Toulouse, et a dévoré une ferme entière. Il n'a pas tenu à la malveillance de son auteur que cet événement n'eût les suites les plus déplorables. On a la certitude que le coupable ne pourra long-tems échapper aux recherches de la justice.

— L'enseignement de la langue française vient d'être rétabli par ordonnance royale dans toutes les écoles de la Prusse rhénane.

— Les funérailles de M. Boissy-d'Anglas, pair de France, ont eu lieu à Annonay, sa ville natale, le 26 octobre dernier. Décédé à Paris, il avait émis le vœu que ses restes fussent transportés dans son pays.

— Le nommé Duhamel, ex-garde-du-corps, qui prétend descendre en droite ligne de Hérold, roi de Danemarck, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine, qui le condamne à huit ans de réclusion et à la marque, pour avoir fabriqué, au préjudice des héritiers de la veuve Marleva, deux fausses obligations, ensemble de onze mille francs. Son pourvoi a été rejeté par la Cour suprême, le 27 octobre.

— Le même jour, le sieur Rabau, auteur de la *petite Biographie des députés*, a été condamné à treize mois de prison ; l'imprimeur et les libraires, le premier à 25 fr., et les autres à 16 fr. d'amende.

— L'état du commerce au Mexique est déplorable. La plupart des mines sont abandonnées.

— Un évêque protestant d'Angleterre vient de se charger de présenter au parlement une pétition couverte des signatures de cent mille catholiques irlandais, qui demandent

leur émancipation. Cet acte d'une tolérance si long-tems attendue produira en Angleterre le plus grand effet.

— Le duc de Raguse, à son retour de Moscou, a été témoin des grandes manœuvres de l'armée polonaise à Varsovie, sous le commandement du grand duc Constantin. Le maréchal rentre en France avec les gentilshommes d'ambassade.

— Un forçat libéré, nommé Goyard, se présente chez un fumiste de Paris, pour lui commander des poêles, au nom de M. de Roschild. L'ouvrier enchanté lui prêta dix francs, quand le fripon ne lui demandait que 40 sous. Convaincu d'escroquerie, Goyard, attendu la récidive, a été condamné à cinq ans de prison.

VARIÉTÉS.

On lit, dans le journal de la Méditerranée, l'article suivant, sous la rubrique de Marseille :

Lord Cochrane, arrivé ici vendredi dernier, sur une goëlette venant de Malte, s'est mis en route lundi pour Genève, où il paraît qu'il va rejoindre sa famille.

— Une méprise bien singulière a voulu que, sur les 200 premiers billets de *Faire part* de la mort de Talma on mit au bas ces mots consacrés par l'usage : *Un De profundis*. On sait que le corps n'a pas été présenté à l'Eglise.

— Plusieurs animaux destinés à la ménagerie royale et envoyés en présent par le vice-roi d'Egypte, ont été débarqués à Marseille.

— Un beau troupeau de moutons anglais, à longue laine, vient de débarquer à Boulogne; il est destiné à un propriétaire des environs de Paris.

— Un autre troupeau de 250 moutons anglais, race pure, est arrivé à Boulogne.

—Valter-Scott a été admis à la table du roi d'Angleterre.

—M. le conseiller Cabasse, de la Cour d'Aix, a fait hommage au Roi de ses *Essais historiques sur le parlement de Provence*. On loue généralement la simplicité de style de l'auteur, et sa scrupuleuse fidélité.

— Le bureau des *affiches roulantes*, a commencé dernièrement ses tournées dans les rues de Paris, et n'a pas peu égayé la population des divers quartiers. Un petit charriot attelé d'un cheval supporte une espèce de colonne octogone, sur les faces de laquelle les affiches sont placardées. Un conducteur, placé sur le siège, distribue à ceux qui les demandent, et moyennant une légère rétribution, des extraits des annonces. L'équipage s'arrête dans tous les carrefours, et alors les curieux peuvent prendre le plaisir de la lecture et recueillir des notes. La colonne porte-affiche se fait remarquer de loin par la bigarrure des couleurs, et de près par la variété des sujets.

MODES DE PARIS.

Les velours noirs, les rubans de satin et les plumes lisses noires forment la garniture d'un grand nombre de chapeaux de satin rose, pluche bleue, lilas ou violette, et de velours à grands carreaux oreille d'ours. Tantôt le velours noir double le biais qui entoure la forme de ces chapeaux, tantôt il est cordelé au bas de la forme. Quant aux plumes, elles sont disposées en longues branches.

On appelle toques turques, celles qui ont sur le devant deux croissans passémentés. Ces croissans servent à retenir des aigrettes posées en V.

Des toques qui portent le nom de toques espagnoles, ont pour dessus une résille d'or et sont ornées d'un oiseau de paradis et d'une torsade qui prend à droite.

Communément les toques turques sont d'une étoffe à filets d'or ou d'argent et à carreaux de velours.

Aux Bouffes, le 21 octobre, les beaux-fils avaient, malgré la douceur de la température, deux gilets et un manteau à collet de fourrure ou au moins de pluche, comme s'il eût gelé.

Les merveilleuses, aussi en manteau, avaient du moins pour motifs la légèreté du vêtement de dessous : robe couvrant à peine la moitié

de la jambe, corsage à la *Tyrolienne* extrêmement décolleté, et manches emboitant à peine les épaules.

Dernièrement, au bois de Boulogne, une élégante avait un habit d'amazone de drap couleur raisin de Corinthe, garni sur la poitrine de cinq brandebourgs noirs passémentés.

Les habits bleus se portent avec des boutons dorés, et les habits verts avec des boutons pareils.

Une étoffe nouvelle pour gilets, et dont le tissu porte le nom de *Leycester*, a des rayures ombrées bleu lapis et barbeau, bleu flore et bleu de ciel, et outre cela divers dessins imprimés,

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 23 au 30 Octobre 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4 28
Id. moyen	4 30
Id. moindre.	4 8
Seigle beau.	2 60
Id. moindre.	2 50
Orge belle.	2 57
Id. moindre.	
Maïs.	2 75
Blé noir.	2
Avoine.	2
Pommes de terre rouges.	1 20
Id. blanches.	

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 2 NOVEMB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 99 fr. 50 c. 55 c. 50 c. 45 c. 99 f. 50 c. 40 c.

Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, Trois pour cent, 69 f. 65 c. 55 c. 50 c. 55 c. Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1112 fr. 50 c. Action de la banque, 2050 f. Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, Rente de Naples, 75 fr. 65 c. Rente d'Espagne, 10 f. Emprunt royal d'Espagne, 1826. Jouis. de Janvier 1826. — Emprunt d'Haïti,

THÉÂTRE.

Le Monstre et le Magicien. — Le Sultan et le Savetier, ou le Vin et l'Amour. — La Bataille de Fontenoy, ou Henriette et Adhemar.